

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) : 25 cent
RÉCLAMES 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De Cahors à Libos.				De Libos à Cahors.				De Cahors à Montauban.				De Montauban à Cahors.			
CAHORS. — Départ.	Omnibus	Poste	Omnibus	PARIS. — Départ.	Poste	Omnibus	Omnibus	CAHORS. — Départ.	Omnibus	Omnibus	Omnibus	TOULOUSE. — Départ.	Omnibus	Omnibus	Omnibus
Mercuès	6 h 25	4 h 14	5 h 50	2 h 30	9 h 50	7 h 30		4 h 35	10 h 35	5 h 20		5 h 10	10 h 35	3 h 14	
Parnac	6 54	1 26	6 19	8 40	3 5	8 55		4 45	10 45	5 31		7 25	10 h 35	4 50	
Luzech	7 3	1 34	6 28	8 48	3 45	9 3		5 1	11 1	5 49		7 40	10 49	5 10	
Castelfranc	7 18	1 47	6 44	9 1	3 28	9 16		5 40	11 10	5 57		7 51	10 58	5 23	
Puy-l'Évêque	7 31	1 59	6 58	9 10	3 38	9 26		5 23	11 23	6 10		8 3	11 7	5 38	
Duravel	7 43	2 8	7 8	9 19	3 48	9 36		5 53	11 55	6 42		8 17	11 19	5 56	
Soturac-Touzac	7 53	2 18	7 18	9 34	4 5	9 52		6 3	12 8	6 56		8 35	11 36	6 20	
Fumel	8 6	2 29	7 32	9 47	4 49	10 6		6 12	12 22	7 8		9 15	12 8	7 11	
Monsempron-Libos Ar.	8 13	2 35	7 39	9 57	4 30	10 17		6 20	12 33	7 18		9 41	12 26	7 41	
PARIS. — Arrivée	11 46	4 18	2 49	10 9	4 43	10 29		6 28	12 45	7 28		9 53	12 36	7 54	
				10 25	5 4	10 47		6 39	1 2	7 45		10 9	12 40	8 12	
				10 25	5 4	10 47		8 25	2 45	9 41		10 18	12 57	8 29	

Cahors, le 1^{er} Juillet.

NOUVELLES POLITIQUES

Le Sénat adopte par 179 voix contre 81, le projet d'emprunt de la ville de Paris.

Paris, 30 juin.

Chambre des députés. — M. Deschanel demande des mesures en faveur de l'agriculture. Il montre ensuite le danger de laisser dépérir l'agriculture. Livrer à la mer une partie de notre alimentation, c'est livrer au hasard une partie de notre indépendance. (Applaudissements.)

Le libre-échange est impossible sans la paix universelle. La paix doit être sa base. En attendant, il faut soutenir le pays qui donne son sang à la patrie. Il faut lui donner la condition première du succès, la confiance. (Applaudissements prolongés.)

Les députés de toutes nuances félicitent l'orateur. M. Frédéric Passy combat le projet. Il développe la théorie du libre-échange.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Paris, 30 juin.

Le bruit court, dans les couloirs de la Chambre, que le général Saussier avait donné sa démission de gouverneur militaire de Paris.

Paris, 30 juin.

La Patrie, prétend qu'en présence des manifestations qui se produisent dans les départements, à propos de l'expulsion des princes, le ministre de l'intérieur doit proposer au président de la République de décréter l'expulsion intégrale de tous les princes appartenant aux familles qui ont régné en France.

On assure que le gouvernement serait assez disposé à retirer son projet sur l'affichage.

Mgr le duc d'Aumale et Mgr le prince de Joinville, sont de retour à Chantilly.

Mgr le duc de Nemours vient de donner sa démission de président de la Société de secours aux blessés.

Le prince Joachim Murat, général de brigade en disponibilité, a été prévenu, par une lettre du mi-

nistre de la guerre, qu'il est rayé des cadres de l'armée.

On assure que le prince Joachim Murat, son fils, est l'objet d'une semblable mesure.

Le **Matin** assure que le général Murat se pourvoit devant les tribunaux administratifs contre sa radiation des cadres de l'armée.

Decazeville, 30 juin.

Un repris de justice s'étant introduit, la nuit dernière, dans les forges de Decazeville, a été tué à coups de revolver par un gardien de nuit.

On mande de Madrid qu'on a saisi en douane de Camprodon, une caisse de 34,000 cartouches.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Le conflit municipal

Si le public a déjà oublié la scène amusante de l'enlèvement des tables devant les cafés de Cahors et les froissements d'amour-propre qui ont suivi, il n'en est pas de même de la presse locale.

Le **Réveil** réclame de la part du maire l'amende honorable la plus humble, devant le conseil municipal :

« A notre avis, dit-il, le maire seul devrait commencer par exprimer des regrets. »

Le **Reformateur**, de son côté, pense qu'il suffirait d'un ordre du jour pur et simple ainsi conçu :

« Le Maire et les Conseillers municipaux regrettent les incidents qui se sont produits, à la suite de l'arrêté du 27 mars. »

Le **Republicain** à son tour dit :

« Il est temps d'en finir et d'en finir par une solution qui n'ait rien de blessant ni pour les uns ni pour les autres. »

Ça se doit, madame Marinette, ça se doit... Bon courage !

La porte du guichet se referma.

Marinette laissa sa petite voiture pleine d'oranges sous un hangar, dans la cour ; puis elle gagna son escalier, un escalier étroit et sombre...

Elle n'osait pas s'y engager, elle n'osait pas monter. Elle n'osait pas revoir cette chambre, autrefois toute pleine des éclats de rire de Fleur-d'Oranger et qui allait lui sembler maintenant si grande malgré sa petitesse, si vaste et si vide.

Elle s'arrêtait à chaque marche, comme si l'effort qu'il fallait faire était au-dessus de ses forces, comme si une puissance invisible attachait ses pieds au sol.

Quand elle ouvrit la porte de la chambre, et qu'à la lueur de la petite lampe de pétrole qu'elle avait allumée elle aperçut le berceau de Fleur-d'Oranger tout blanc, avec ses rideaux écartés et qu'elle vit le petit chevet solitaire, inanimé, tout son chagrin lui remonta au cœur et elle s'abîma, elle fondit dans une douleur inouïe, écla-boussée de sanglots.

Elle avait pris le petit traversin de l'enfant, elle le pressait entre ses bras, le couvrait de baisers et l'arrosait de larmes. Elle le flairait, elle aspirait avec délices les parfums de la tête chérie qui avait coutume de reposer sur lui et dont il semblait avoir gardé un peu de chaleur...

Puis, quand elle entrevit sur une chaise la petite poupée abandonnée et qui semblait être aussi en deuil de sa maîtresse, une sorte de folie de chagrin s'empara d'elle.

Elle s'était levée tout à coup et elle rôdait par la chambre, l'œil sinistre et fauve...

Pour conclure sur cet incident qui aura sûrement les proportions d'une montagne accouchant d'une souris, nous poserons à notre tour ces deux questions :

Quel tort réel peut bien avoir fait au Conseil municipal l'équipée du Maire ? — Aucun.

Quel profit tire la ville de l'approbation ministérielle des tarifs du Maire, touchant les droits de place ? — Un profit considérable.

Or, le maire renonçant sans peine aux félicitations que lui doit le conseil pour les avantages généraux sus-désignés, le conseil ne saurait être en reste de modestie, en maintenant ses griefs personnels.

Une bonne distribution de primes aux jeunes filles pauvres, à la séance de demain, ce sera la meilleure manière pour tous de faire de la popularité de bon aloi.

Rentrée du bataillon d'Afrique

La rentrée du bataillon du 7^e de ligne détaché depuis sept ans en Afrique, a donné lieu, hier, à une manifestation superbe. Tous les établissements publics et beaucoup de maisons particulières étaient pavés. Le train spécial devant arriver à 4 heures et demie, le 7^e était venu se masser devant la gare et la musique de la Lyre Cadurcienne alternant avec celle du régiment, montrait combien la population prenait sa part de cette fête militaire.

La foule était énorme.

A quatre heures un quart, MM. les généraux Vincendon et Verrier arrivaient à la gare. Ces messieurs ont chaudement remercié la Lyre Cadurcienne de son sympathique concours.

Le train entre en gare à 4 h. 25. En un instant les arrivants ont été sur les rangs et nous avons vu défiler, au milieu des vivats unanimes, ces braves soldats bronzés par le soleil d'Afrique.

De la gare à la caserne, ça été une marche triomphale, au milieu d'une double haie de population sympathique.

À la nuit, la fête continue sur les boulevards.

— Ma fille ! ma fille ! criait-elle, je veux ma fille ! qu'on me rende ma fille !

Rien ne répondit, mais ce dernier accès acheva de l'abattre.

Elle se laissa tomber épuisée, tout habillée, sur son lit, et un sommeil lourd, plein de cauchemars, s'appesantit sur elle.

MARINETTE CHEZ FARANDOLE

Le beau Farandole occupait au n^o 10 bis de la rue des Dames — rue d'appellation galante qu'il avait choisie parce qu'elle allait à son genre d'humour — un petit cabinet situé au troisième étage d'une maison meublée de modeste apparence.

Il était neuf heures et il dormait encore profondément, quand deux ou trois coups timides retentirent à la porte et le réveillèrent en sursaut.

— Qui va là ? demanda-t-il d'une voix grosse de sommeil.

— C'est moi, Marinette, répondit la voix.

Le jeune homme semblait chercher dans son souvenir.

— Marinette ? ça ne lui rappelait rien. — Il avait déjà oublié la rencontre de la veille.

La visiteuse était restée derrière la porte, un peu interdite, intimidée.

Farandole s'était retourné dans son lit. Tout à coup il se souvint.

— La marchande d'oranges ? dit-il.

En même temps, on entendit crier le parquet.

Le jeune homme avait sauté à terre.

— Je vous dérange ? balbutia Marinette derrière la porte.

— Non, non, répliqua vivement le peintre. Mais foi de Farandole ! je n'y songais plus ! J'étais un

La Mairie est brillamment illuminée ainsi que les devantures des cafés. La foule compacte et curieuse remplit les fossés se pressant plus serrée devant l'Hôtel de Ville où joue la Lyre cadurcienne, et devant l'Hôtel de la subdivision où la musique du 7^e donne une sérénade au général inspecteur.

Réunion électorale. — Dans une réunion républicaine qui a eu lieu, samedi soir, au café Montaudou, la candidature au Conseil général pour le canton de Cahors (Nord), de M. Rebié, conseiller sortant, a été acclamée, à la suite d'un discours fort applaudi de M. Mazères, adjoint, président du bureau.

Une nouvelle réunion aura lieu, samedi prochain, dans la salle des Variétés.

Société de Secours mutuels. — La nouvelle commission de la Société de secours mutuels s'est réunie mardi soir.

M. Sirech, président, a dit que les opinions n'avaient que faibli et qu'il fallait uniquement se consacrer à l'œuvre de fraternité qui était le but de la Société. Ces paroles ont été unanimement approuvées.

Ont été nommés membres du bureau à l'unanimité :

MM.

Cangardel, vice-président.

Bénech, secrétaire.

Thierry, vice-secrétaire.

Manhiabal, ordonnateur pour le canton nord.

Pons, pour le canton sud.

Viseurs : M. Delpech, imprimeur, pour la deuxième section, et M. Paganel, boninger, pour la neuvième section.

La commission a décidé que les anciens membres participants, sortis volontairement de la Société, seront admis, s'ils le désirent, moyennant le versement de l'arriéré et sur la production d'un certificat médical constatant leur bon état de santé.

Les membres de la commission désignés par le sort pour la visite des malades pendant le mois de juillet, sont : MM. Thierry et Rey.

peu allumé hier soir, faut m'excuser. Mais n'importe ! ce qui est dit est dit, et vous pouvez compter sur moi. Attendez cinq minutes seulement... que je sois dans une tenue décente pour me présenter... faut m'excuser, je n'ai pas de salon pour faire faire antichambre.

Un va-et-vient animé se faisait dans la petite chambre... des mouvements d'eau... puis Farandole apparut dans la porte entrebâillée, les yeux bouffis, la tête encore humide, un pantalon passé à la hâte dans les jambes et un gilet de tricot noué par les manches sur le dos.

Il fit entrer Marinette, lui offrit un siège.

— Maintenant, lui dit-il, vous allez tout me raconter... Il faut que je connaisse à fond tous les détails de votre histoire ; un incident suffit pour éclaircir une situation, pour mettre sur une piste.

La marchande d'oranges commença son récit :

Née en Auvergne, elle était venue à Paris après la mort d'un cousin qui l'avait élevée. Elle n'avait jamais connu son père et sa mère et n'avait jamais eu d'autre famille que ce cousin, auquel elle servait de domestique. On croyait ce dernier riche, mais, quand il mourut, il y avait plus de dettes que d'argent liquide et ne lui avait rien laissé. Comme il ne lui payé pas de gages, sous prétexte qu'il la ferait son héritière, elle restait sans argent et sans ressources. Il lui en coûtait de servir dans le pays chez des étrangers. D'ailleurs, lui eût été difficile de se placer, parce que des bruits avaient couru au sujet de son intimité avec son cousin, et pourtant, elle le jurait, c'étaient de pures calomnies. Elle n'avait jamais été pour le pauvre homme, qui était vieux, infirme, qu'une servante, une servante dévouée. (A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

FARANDOLE

PAR JULES DE GASTYNE

II

PAUVRE MÈRE !

Elle n'en put pas dire davantage.

Le père Bouju avait ouvert le guichet.

— Qu'y a-t-il donc ? demanda-t-il d'une voix radoucie, ému par l'accent de douleur de Marinette.

— Ma pauvre petite... bégaya la malheureuse.

— Fleur-d'Oranger ? dit le concierge qui aimait beaucoup l'enfant ; il lui est arrivé malheur ?

— On me la volée, répondit la pauvre mère.

On entendit une exclamation de stupeur indignée retentir dans la pièce obscure.

— Volée !... s'écria le brave homme... volée, Fleur-d'Oranger... En commet-on des infamies au jour d'aujourd'hui !... vous me raconterez cela demain, madame Marinette, et si je puis vous être utile...

— Ce n'est pas de refus.

— Comptez sur moi et ne vous désolés pas trop.

— Hélas ! soupira la mère

— Bonsoir, madame Marinette.

— Bonsoir, monsieur Bouju, et bien des remerciements pour votre obligeance.

M. Lacaze, notaire, a été admis comme membre honoraire de la Société.

D'après le règlement, la commission doit se réunir tous les mois. Cette réunion a été fixée au samedi qui suivra le 10 de chaque mois.

Taxe de la viande. — A partir d'aujourd'hui, 1^{er} juillet, le prix de la viande de boucherie à Cahors, est fixé comme suit :

BŒUF	
1 ^{re} Catégorie	1 fr. 40 le Kil.
2 ^e Catégorie	1 fr. 30 Id.
3 ^e Catégorie	1 fr. 20 Id.
VEAU	
1 ^{re} Catégorie	1 fr. 60 le Kil.
2 ^e Catégorie	1 fr. 50 Id.
3 ^e Catégorie	1 fr. 40 Id.
MOUTON	
1 ^{re} Catégorie	1 fr. 40 le Kil.
2 ^e Catégorie	1 fr. 30 Id.
3 ^e Catégorie	1 fr. 20 Id.

On rappelle aux consommateurs qu'un exemplaire de l'arrêté déterminant les diverses catégories doit être affiché dans chaque boucherie.

Mouvement d'instituteurs.

Par arrêté préfectoral en date du 28 juin courant :

M. Calmette, Louis, instituteur-adjoint à Bagnac, est nommé instituteur-suppléant départemental à Cahors.

M. Leygue, Louis-Félix, ancien instituteur, est nommé instituteur-adjoint à Bagnac.

M. Delpon, Gaston, instituteur-adjoint à Figeac, est nommé instituteur-titulaire à Labastide-du-Haut-Mont.

M. Larrayre, Jules, ancien économiste du collège de Figeac, est nommé instituteur-adjoint à Figeac.

Mlle Arnal, Marie-Elisabeth, est nommée institutrice-adjointe au hameau de Lathèze, commune de Frayssinet-le-Gélat.

Ferme école. — Un concours pour l'admission de seize élèves à la ferme-école du Montat, aura lieu dans cette localité, le 20 septembre prochain.

Les parents des candidats aux places d'élèves-apprentis devront faire parvenir à la préfecture, par l'intermédiaire du maire de leur commune avant le 10 septembre 1886 :

1^o Une demande écrite par le candidat sur papier timbré ; 2^o son acte de naissance ; 3^o un certificat constatant qu'il jouit d'une bonne constitution, qu'il a été vacciné ou qu'il a eu la petite vérole ; 4^o un certificat constatant qu'il est fils de cultivateur ou de manoeuvrier ; 5^o un certificat de l'instituteur constatant que le candidat a reçu au moins les premiers éléments de l'instruction primaire. Aux termes de la loi du 30 juillet 1875, les apprentis de la ferme-école, munis de leur certificat d'apprentissage, sont admis sans autre épreuve au bénéfice du volontariat d'un an.

Ecole navale. — Un de nos compatriotes, M. d'Arcimoles, vient de subir avec succès les examens d'admission à l'Ecole navale.

Contributions indirectes.

M. Berbiguié, receveur à cheval de 4^e classe à Figeac, vient d'être élevé sur place à la 3^e classe de son grade.

Par décret du Président de la République, en date du 21 juin 1886, M. Rey (Joseph), a été nommé avoué près le tribunal civil de Gourdon, en remplacement de M. de Nucé, démissionnaire en sa faveur.

M. Trabarel, a été nommé aspirant répétiteur au lycée de Cahors, en remplacement de M. Crébessac.

Le bruit court, dit le *Clairon*, que M. le docteur Calmeille, maire de Gourdon, serait nommé receveur particulier à Fontainebleau.

Chemins de fer. — D'après le *Gourdonnais*, il paraîtrait que les habitants des communes intéressées vont demander au gouvernement, par voie de pétitionnement, l'exécution la plus prompte du chemin de fer entre Brive et Gourdon.

TRAIN DE PLAISIR

A l'occasion de la fête Nationale du 14 Juillet, la Compagnie du chemin de fer d'Orléans va mettre un train de plaisir à la disposition des populations des départements du Lot, du Lot-et-Garonne et de la Dordogne, pour leur permettre de se rendre à Paris.

CE TRAIN PARTIRA :

d'Agen,	le mercredi 7 juillet, à 2 h. 35 soir.
de Villeneuve-sur-Lot,	id. à 3 02 —
de Lalbenque,	id. à 12 26 —
de Cahors,	id. à 1 00 —
de Creysse-Mouleydier,	id. à 2 22 —
de Cazoulès,	id. à 2 00 —
de Rivière-de-Mansac,	id. à 2 12 —
de Soubie,	id. à 4 07 —
de Ribéac,	id. à 3 50 —
de Périgueux,	id. à 7 50 —

et des stations intermédiaires jusqu'à la Coquille inclusivement.

LES PRIX SONT AINSI FIXÉS :

(Par place aller et retour).
D'Agen, Villeneuve-sur-Lot, Lalbenque, Cahors, Sauveterre et stations intermédiaires, à Paris : 2^e classe 45 francs ; 3^e classe 32 francs.

De Villefranche-de-Belvès, Creysse-Mouleydier, Cazoulès, La Rivière-de-Mansac, Soubie, Ribéac, Périgueux, La Coquille et stations intermédiaires, à Paris : 2^e classe 36 francs ; 3^e classe 25 francs.

Au retour, le départ de Paris, aura lieu le 17 juillet, à midi 35.

Les préfets, de la région du centre et de l'ouest signalent une invasion de commiss-voyageurs d'Allemagne, qui parviennent à écouler à vil prix des marchandises de grossière fabrication.

Accident. — Ce matin, vers 9 heures, une pauvre paysanne, toute ensanglantée, était transportée chez M. St-Sevez, pharmacien. Cette femme, voulant commencer la foire par une bonne prière, entra à la Cathédrale, lorsque une tuile, se détachant de la toiture, lui est tombée sur la tête.

Ce n'est point le premier accident de ce genre. Il y a quelques années, un propriétaire de Larroque-des-Arcs mourut victime du même accident.

Nous nous demandons si, dans l'espèce, le département n'est pas responsable des accidents causés par le mauvais entretien des édifices, dont les réparations sont à sa charge.

Lanzac. — Le conseil municipal de la commune de Lanzac, a voté une somme de 30 fr. pour l'Institut Pasteur.

Le Bourg. — Une femme du Bourg, mordue par un chien enragé, vient de partir pour Paris pour suivre le traitement de M. Pasteur.

Frayssinet-le-Gourdonnais. — Un grand concours de tir aura lieu, le dimanche 18 juillet, à Frayssinet-le-Gourdonnais, canton de St-Germain.

Gramat. — CONCOURS DE BÊTES A LAINE. Le concours d'animaux reproducteurs de la race ovine s'est tenu à Gramat, le dimanche 27 juin. Ce concours, où figuraient de magnifiques spécimens, ne comprenait pas moins de 474 animaux.

M. de Verginac, sénateur du Lot, présidait le jury, composé de MM. le docteur Rey, président de la Société agricole du Lot ; Pradel, propriétaire à Thégra ; Vincens, propriétaire à Raux, et Louis Brogahères, propriétaire à Carus. M. Laur, remplissait les fonctions de secrétaire.

Deux médailles de vermeil et deux médailles d'argent, offertes par la Société nationale d'encouragement à l'agriculture, et destinées aux exposants ayant obtenu le plus de récompenses, ont été décernées à M. François Bergougnoux, de Gramat ; Antoine Lavergne, d'Alvignac ; Hip, Delsahut, du Bastit et à M^{me} veuve Louise Chalvet, du Bastit.

Les primes accordées ont été au nombre de 31, et réparties de la manière suivante :

1^{re} catégorie. — Section des mâles. — 6 primes de 100, 80, 60, 50, 40 et 30 francs. — Lauréats : MM. Laville, Delmas, Bennet, dame Chalvet, Laboris et Cadiergues.

Section des femelles. — 3 primes de 80, 60 et 50 fr. et une mention honorable. — Lauréats : MM. François Bergougnoux, Brel, dame Chalvet et Mejezaze.

2^e catégorie. — Section des mâles. — 6 primes de 120, 100, 80, 60, 50 et 40 francs. — Lauréats : MM. Vidallac, Vernet, L. Bergougnoux, F. Bergougnoux, Barrat et Decros.

Section des femelles. — 4 primes de 100, 80, 60 et 40 francs et une mention honorable. — Lauréats : M. F. Bergougnoux, Mejezaze, Lavergne, Delsahut et Sarre.

3^e catégorie. — Section des mâles. — 4 primes de 100, 80, 60 et 50 francs. — Lauréats : MM. Ayroles, Cadiergues, F. Bergougnoux et Camioade.

Section des femelles. — 3 primes de 120, 100 et 80 francs. — Lauréats : MM. Lavergne, dame Chalvet et Delsahut.

4^e catégorie. — Femelles de tous âges. — 5 primes de 80, 70, 60, 50 et 40 francs. — Lauréats : MM. Lavergne, Vours, Delsahut, dame Chalvet, Lacostes.

Contravention a été relevée contre le cocher de l'omnibus de l'hôtel du Palais National, pour avoir conduit son cheval à une allure désordonnée sur la voie publique, ce qui aurait pu occasionner de graves accidents.

Tribunal correctionnel de Cahors

Audience du 24 juin 1886

Trois individus, accusés de vols, comparaissent devant le tribunal correctionnel de Cahors.

Le premier, Frédéric Billard, âgé de 34 ans,

— Assassiné...

Deux cris partirent, jetés par Amine et par Lilia. Un éclair se fit dans le cerveau de Robert.

— Booth... murmura-t-il

— Oui... on l'a reconnu, répliqua le colonel Jordan.

Le commandeur Noir lui avait maintes fois raconté cet épisode extraordinaire qui lui avait fait sauver déjà peut-être la vie au chef de l'Union. La folie du tragédien lui paraissait alors peu dangereuse. Comme il s'était trompé !

— Ne me demandez rien, continua Pierre Jordan. Il n'y a pas une minute à perdre. François, prenez une malle, mettez-y les effets de votre maître : Je vais de mon côté veiller à ce qu'on fasse aussitôt la mienne et la tienne, Robert.

— Quoi ! nous partons ?

— Dans une heure et demie.

— Mais c'est impossible !

— Pourquoi ?

— Nous sommes arrivés ce matin seulement.

— Insensé ! ne vois-tu pas que si tu restes, tu peux être perdu ? D'effroyables représailles vont suivre ce crime. On en fera retomber la responsabilité sur les hommes de Lee, qui en sont bien innocents.

— Ce sera fuir !

— Fuir ? Allons donc ! Est-ce que moi, ton frère, ton ami, je voudrais te conseiller une lâcheté ! Où est Simon Dudley ?

— Dans sa chambre.

— Qu'on le prévienne immédiatement. Nous partons tous les quatre.

— Mais.

— Pas une réflexion. Les secondes mêmes sont

accusé de vol d'une somme de 19 francs, le 14 mai dernier, au préjudice de la dame Borne, épicière à Albas, a été condamné à quinze jours de prison.

Le second, Guillaume Cantayre, cultivateur à Saint-Henri, coupable du vol de deux poules, s'est vu infliger huit jours d'emprisonnement. Enfin la nommée Marie Allemand, épouse Grolières, surprise au moment où elle dérobait une bouteille de cognac à l'étalage du sieur Ganayre, épicière à Cahors, a été condamnée à huit jours de prison.

Le tribunal a, en outre, condamné à 50 fr. d'amende le nommé Magot, trouvé le 13 juin courant, en action de chasse par la brigade de gendarmerie de Sabadel.

Tribunal de simple police.

Dans son audience du 29 juin, le tribunal de simple police de Cahors, a prononcé 34 condamnations contre divers contrevenants, pour infractions aux règlements sur la police du roulage, ivresse, tapage nocturne, défaut de balayage, etc.

Contraventions.

Deux contraventions ont été relevées contre deux maîtresses de maisons de tolérance pour infractions aux règlements sur la police des mœurs.

La République.

Les porteurs d'actions de la Compagnie d'Assurance *La République*, sont invités à se réunir dimanche prochain, 4 juillet, à 10 heures du matin, pour s'entendre sur les mesures à prendre à la suite de la dernière circulaire du liquidateur judiciaire. Une salle de la mairie sera mise à leur disposition.

L'ouverture de la chasse.

Des pétitions s'organisent dans quelques départements pour réclamer l'avancement de quelques semaines de l'époque fixée pour l'ouverture de la chasse.

Frayssinet.

Le nommé Roques, âgé de 55 ans, nauf de Bordeaux, a été arrêté, ces jours derniers, à Frayssinet, en flagrant délit de vagabondage. Il va subir sa 63^e condamnation.

St-Germain.

Un courrier facteur, faisant le service de St-Germain à Concorès, a été installé le premier juin.

St-Germain.

Quatre mendiants, simulant le mutisme, le boitement ou autres infirmités, ont été arrêtés, le 22 juin, à la foire de St-Germain. Ils ont refusé de faire connaître leur identité.

Bagat.

Dans la nuit du 26 juin, un vagabond a mis le feu à la grange du sieur D., du village du Pichot, commune de Bagat.

Heureusement pour lui, le propriétaire avait assuré son immeuble.

Gourdon.

L'adjudication de l'octroi a eu lieu dimanche, sur la mise à prix de 19,000 francs, M. Crubilié, Pierre, ayant pour associé le sieur Cauleille, est resté adjudicataire à 19 mille 120 francs.

trop précieuses. Grâce au ciel, cet appartement a été retenu au nom du colonel Jordan, et non au sien. Sa présence est donc encore inconnue à Washington. Elle eût peut-être été sue demain. Tu vois qu'il faut fuir.

Simon Dudley arriva. En deux mots, Pierre Jordan lui expliqua ce qui venait de se passer et quel événement bouleversait non-seulement la politique américaine, mais encore leur situation à tous.

Il fut de l'avis de Pierre. Il fallait partir.

Un train quittait Washington à onze heures et demie, se dirigeant sur New-York. Ils arrivèrent en gare à onze heures vingt-cinq. Pierre Jordan avait revêtu son uniforme, lequel était le meilleur passe-port en ces temps où la toute-puissance appartenait à l'armée. On ne fit donc aucune objection pour les laisser partir, bien qu'en raison des poursuites dirigées contre l'assassin, on dût être, cette nuit-là, plus rigoureux que de coutume.

Quand le train s'éloigna de la ville à toute vapeur, Robert se représenta Abraham Lincoln, couché sur son lit de douleur, et il se demanda si le continuateur de la guerre civile n'avait pas une heure de remords en se sentant si près de partir devant Dieu. Il se trompait.

Abraham Lincoln est une étrange figure, un Cromwell moderne.

Nous ne suivrons pas nos voyageurs dans tous les détails de leur fuite, car c'était bien réellement une fuite. A New-York, il ne fallait pas songer à prendre le chemin de fer.

ALBERT DELPIT.

(A suivre).

LA
FAMILLE CAVALIÉ

XXV

APRÈS LE CRIME

N'était-elle pas là, auprès d'eux, assise et rêveuse au coin du feu, cette Lilia, la sœur aimée ? Ils se demandaient seulement comment ils avaient pu se tromper de prendre la beauté provocante de l'une, pour la beauté calme et tranquille de l'autre.

Qu'était-elle devenue cette miss Aurélie Burton qui était entrée si inopinément dans leur vie pour en ressortir tout à coup ?

Robert, soit par l'entremise de ses hommes d'affaires, soit par lui-même, avait pu prévenir à temps les banquiers où était déposée la fortune de son père. Il n'y avait donc de perdu définitivement que cette somme de huit cent mille francs.

Lilia avait beaucoup souffert de cette désillusion qui lui montrait sous un jour si honteux son ancienne amie ; Pierre Jordan, encore plus qu'elle peut-être, lui qui avait été le compagnon d'enfance d'Aurélie. Il est vrai que des événements si terribles avaient surgi que le souvenir du passé devait en être amoindri. Qu'était-ce qu'une pareille aventure quelque étrange qu'elle fût, en présen-

ce de ces autres aventures bien autrement dramatiques où c'était jouée la destinée d'un peuple.

Cette famille, si unie après de si longues traverses, croyait enfin être arrivée au port. Elle espérait que les mauvais jours étaient finis. Ce soir-là, ils restaient silencieux les uns et les autres. Amine et Robert se regardaient. Philippe et Jeanne...

Ce fut Lilia qui rompit le silence.

— Est-ce que mon mari n'est pas de retour, François ? demanda Lilia au vieux serviteur qui préparait au fond du salon la table où il allait servir le thé de famille.

Robert et Amine éclatèrent de rire. C'était au moins la dixième fois que la jeune femme faisait la même question et François la même réponse.

— Non... madame... pas encore...

— Ma pauvre Lilia, te voilà bien malheureuse ! s'écria Robert.

— Tu te moques de moi...

Au même instant, des rumeurs sourdes montèrent de la rue. C'étaient comme des vociférations et des cris de colère.

— Eh mon Dieu ! que se passe-t-il donc ? s'écria Robert, un peu inquiet.

Il entendit courir dans les corridors de l'hôtel. On eût dit qu'ils étaient pleins de gens affairés.

— Il y a quelque grosse nouvelle, pensa-t-il.

L'explication n'allait pas tarder à venir.

La porte de leur appartement s'ouvrit brusquement, et le colonel Jordan parut pâle comme un mort, se soutenant à peine.

— Qu'y a-t-il ? s'écria Cavalie en courant à lui.

— M. Lincoln vient d'être assassiné !

Masclat. — Par arrêté de M. le sous-préfet de Gourdon, en date du 26 juin, MM. Duouac, Pierre, et Thérèze, conseillers municipaux de la commune de Masclat, ont été nommés commissaires à l'effet de procéder, avec l'administration des contributions directes, à l'évaluation des pertes causées dans cette commune par le phylloxera.

M. Audouard, chirurgien-dentiste, aura l'honneur de recevoir sa clientèle le 10 et le 11 juillet prochain. Châlet des Bains, hôtel des Ambassadeurs, à Cahors.

Revue Agricole

GREFFE DE LA VIGNE

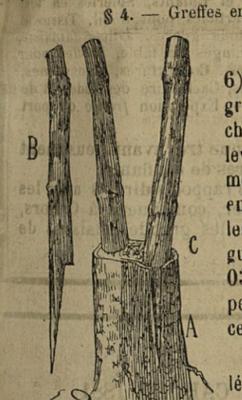
PETIT MANUEL DU GREFFEUR (Suite).

3° Greffe par approche en fente anglaise. Celle-ci est plus solide que la précédente. Sur le sujet A (fig. 2), un premier coup de couteau enlève une plaque elliptique de bois et d'écorce de a en c ou second soulève la dent d sur une longueur de 0m,004, au milieu de la longueur de l'entaille. Le sujet F est entaillé de la même façon, la dent D en sens inverse et égale à d. Il n'y a plus qu'à engager les deux dents l'une dans l'autre en faisant appliquer les deux sections par tous leurs bords, et à lier.



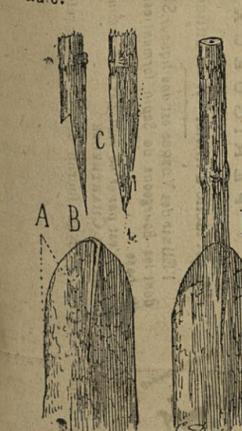
Les greffages par approche ont l'avantage quasi, par impossible, elles viennent à manquer, elles ne compromettent pas l'existence des deux pieds qui végètent par leurs racines propres.

§ 4. — Greffes en couronnes. 1° Ordinaire (fig. 6). Le sujet A, toujours gros, est scié et rafraîchi à la serpe, pour enlever tout ce qui est meurtri. L'écorce est ensuite fendue verticalement sur une longueur d'environ 0m,03c et on sépare un peu les coins de l'écorce du bois.



Le greffon B est taillé en bec de flûte allongé et d'un seul côté avec arrêt transversal; on l'introduit dans le vide commencé sous l'écorce de manière à ce qu'il se fasse place à lui-même, C, et que l'arrêt pose sur la tranche du sujet. On attache et on engue.

Si le sujet est très gros, on peut mettre deux greffons; sinon, on coupe le sujet obliquement et on place le greffon sur la partie de la section la plus élevée, sur le haut du bec de flûte.



2° Dubreuil (fig. 7) — Le sujet est coupé en biseau assez court A (lignes pointées). Dans le haut du biseau, et à 0m,003 environ au milieu, on pratique dans l'écorce une fente légèrement oblique vers l'axe du biseau et on soulève de cette écorce seulement le côté le plus large B; ainsi, si l'on fait la fente à droite, on soulève le côté gauche de l'écorce.

Le greffon C, taillé en bec de flûte allongé, avec arrêt à angle aigu dans le haut, est ensuite retaillé à droite en coupant carrément et en ligne droite l'écorce seule, suivant la ligne pointée ab, de sorte que celle-ci vienne s'appliquer contre la section de l'écorce du sujet non soulevée C.

Il ne reste plus qu'à faire entrer le bec de flûte dans la place qui lui est préparée en l'obligeant à pénétrer sous l'écorce et en faisant raccorder la ligne a b avec l'écorce droite du sujet D. On attache et on engue.

A suivre (Extrait du petit manuel de viticulture)

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, Sommaire du numéro du 26 juin 1886. Courrier de Paris, par Pierre Vêron. — Nos gravures: Les princes expulsés; Les assassins de M. Watrin, devant la Cour d'assises de l'Aveyron; Les châteaux du roi de Bavière; Le roi Louis II; Les funérailles. — Le Salon de 1886, par Olivier Merson. — Une Idylle au Tyrol, par Victor Fournel. — Revue anecdotique, par Loréan Larchey. — Echecs. — Le monde financier. — Récréations de la famille. — Rébus. — Gravures: Les expulsés: Louis-Philippe-Albert d'Orléans, comte de Paris; Marie-Isabelle-Françoise-d'Assise, comtesse de Paris; Louis-Philippe-Robert, duc d'Orléans; Napoléon-Joseph-Charles-Paul; Napoléon-Jérôme-Frédéric. — La cour d'assises de l'Aveyron; Séance de nuit; Le banc des accusés, Quelques témoins. — Louis II, roi de Bavière. — Le prince Luitpold. — Olhon 1er. — Les châteaux royaux de Bavière. — Les obèques du roi de Bavière: La chapelle ardente; Le service funèbre. — M. Watrin. — M. le docteur Gudden. — Le palais de justice de Rodéz pendant les débats. — Bureaux 13, Quai Voltaire, à Paris.

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal de voyages. Sommaire de la 1329e livraison (26 juin 1886). — A travers l'Alsace et la Lorraine, par M. Charles Grad, de l'Institut de France, député au Reichstag Allemand. — 1885. — Texte et dessins inédits. — Onze gravures de Lix, Thiriat, F. de Niederhausern, Barelay et D. Lancelot. — Bureaux à la librairie Hachette et Co, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. Sommaire de la 708e livraison (26 juin 1885). Texte: Rouzétou, par S. Blandy. — La photographie en voyage, par Louis Rousselet. — Le premier chemin de fer à Pékin. — La tante Derbier, par M. Chéron de la Bruyère. — Les œufs artificiels, par A. Bertalise. — Perspective de l'octogone, par Frédéric Dillaye. — Dessins de: Ed. Zier, Myrbach, Dillaye. Bureaux à la librairie Hachette et Co, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

La 59e série de l'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE vient d'être mise en vente par les éditeurs Jules Rouff et Co. L'auteur y continue l'étude du Wurtemberg. Outre une carte du district de Neckar, quatre gravures ornent le texte: ce sont des vues de Gmünd, du château de Lichtenstein, de Pray, aux environs de Stuttgart, et de Ludwigsbourg.

PÉRONOSPORA OU MILDEW

L'USINE D'ENCOUDRILLE prépare, au prix de 42 francs les 100 kilos pris en Gare de Gimont (Gers), la

CHAUX CUIVRÉE

Qui permettra aux Propriétaires de traiter préventivement leurs vignes contre le Péronospora ou Mildew (cause de la chute des feuilles). Cette chaux cuivrée rendue impalpable au moyen de pulvérisateurs et de tamis spéciaux s'emploie, au gré des propriétaires, ou mélangée avec le soufre, comme pour les souffrages ordinaires, ou délayée dans l'eau et alors répandue sur les feuilles comme traitement liquide. Le mélange de soufre et de chaux cuivrée prêt à employer, est livré au prix de 20 francs les 100 kilos.

Adresser les demandes de renseignements au Gérant de l'Usine d'Encoudrille, par Gimont (Gers).

Table with columns for 'BOURSE' and 'Dernier cours du 30 juin'. It lists various financial instruments like Actions Orléans, Obligations Lombardes, and their respective values.

LA HAUSSE DU CRÉDIT FONCIER. Bénéfices importants à réaliser en un mois en achetant immédiatement 25 actions à prime du Crédit Foncier avec 160 fr. de couverture. CAPITAL GARANTI. — Lire l'étude sur le Foncier publiée par la GAZETTE, 28, rue St-Lazare, Paris. Écrit franco sur demande.

Etude de M. J. LACOSSE, avoué à Cahors, rue Fénélon, n° 7, successeur de M. Bousquet.

VENTE PAR SUITE DE Saisie immobilière

A l'audience des Criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville, le samedi dix-sept juillet mil huit cent quatre-vingt-six, à midi précis.

Suivant procès-verbal de Nadal huissier à Catus, en date du trois avril, mil huit cent quatre-vingt-cinq, visé et enregistré, dénoncé à la partie saisie, suivant exploit dudit huissier, en date du sept avril de la même année, aussi visé et enregistré conformément à loi; lesdits procès-verbal et exploit de dénonciation, transcrits au Bureau des hypothèques de Cahors, le onze avril mil huit cent quatre-vingt-cinq, Volume quatre-vingt-dix-huit, Numéros trente-trois et trente-quatre.

Et à la requête de M. Pradel Jean-Pierre, militaire en retraite, domicilié à Cahors.

Sur la tête et au préjudice de M. François Calmèjane, propriétaire et entrepreneur, et Léontine Lacombe, sans profession, son épouse, domiciliés ensemble à Lherm.

Il a été procédé à la saisie réelle des immeubles ci-après désignés.

Le cahier des charges sur lequel aura lieu la vente a été déposé au Greffe du Tribunal Civil de Cahors où toute personne peut en prendre connaissance.

La publication dudit cahier des charges a eu lieu le six juin mil huit cent quatre-vingt-cinq, et le Tribunal en donnant acte de l'accomplissement de cette formalité, a fixé l'adjudication au samedi, vingt-cinq juillet de la même année.

Ledit jour, vingt-cinq juillet dernier, il fut sursis à ladite adjudication, qui a été de nouveau fixée par jugement du Tribunal civil de Cahors, rendu le trois avril courant, au samedi vingt-deux mai mil huit cent quatre-vingt-six et à cette date la vente desdits immeubles fut remise au dix-sept juillet.

En conséquence et à la requête de M. Pradel, militaire en retraite, domicilié à Cahors, lequel constitue pour son avoué près le Tribunal civil de Cahors, M. Lacosse, demeurant en cette ville, rue Fénélon, 7.

Contre Calmèjane François, entrepreneur et Marie-Léontine Lacombe, sans profession, son épouse, domiciliés à Lherm;

Il sera procédé: Le samedi dix-sept juillet mil huit cent quatre-vingt-six, à l'audience publique des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice.

A la mise aux enchères et adjudication des immeubles ci-après désignés:

Désignation des biens à vendre telle qu'elle est faite au procès-verbal de saisie:

- 1° Une terre, située au lieu dit Lacaze, d'une contenance d'environ huit ares cinquante centiares, portée au plan cadastral de la commune de Lherm sous le numéro 898, section B;
2° Une terre, située au lieu dit les Vidales, et Laborie, d'une contenance d'environ un are soixante-six centiares, portée sous le numéro 1203 P, mêmes plan et section;
3° Une vigne, à Combe Peyrouse et Jambarre, d'une contenance d'environ vingt-cinq ares, quatre-vingt-quinze centiares, portée sous le numéro 99 P, section C, même plan;
4° Une terre en friche, au même lieu, d'une contenance d'environ un are trente-cinq centiares, portée sous le numéro 100 P, mêmes plan et section;
5° Un bois, au même lieu d'une contenance d'environ quatre ares trente-cinq centiares, porté sous le numéro 101 P, mêmes plan et section;
6° Un bois, situé au même lieu, d'une contenance d'environ quatre-vingt-dix centiares, porté sous le numéro 103 P, mêmes plan et section;
7° Une terre, située à Jame Nègré et les Combettes, d'une contenance d'environ cinq ares soixante-quinze centiares, portée sous le numéro 181, mêmes section et plan;
8° Un bois, situé au même lieu, d'une contenance d'environ deux ares soixante centiares, porté sous le numéro 182, mêmes section et plan;
9° Un pré, situé aux Estamels, d'une contenance d'environ neuf ares soixante-dix centiares, porté sous le numéro 1063, mêmes section et plan;
10° Une terre, au même lieu, d'une contenance d'environ cinquante-deux ares trente centiares, portée sous le numéro 1064, mêmes section et plan;
11° Un bois, au même lieu, d'une contenance d'environ vingt-neuf ares cinquante centiares, porté sous le numéro 1065, mêmes plan et section;
12° Une vigne, située au même lieu, d'une contenance d'environ dix-sept ares dix centiares, portée sous le numéro 1066, mêmes plan et section;
13° Une terre à Combe Peyrouse et Jambarre, d'une contenance approximative de trois ares quarante-cinq centiares, portée sous le numéro 102 P, mêmes section et plan;
14° Une terre à Lacaze, d'une contenance d'environ quarante-deux ares cinquante centiares, portée sous le numéro 898 P, section B, même plan;
15° Une terre aux Vidales et Labories, d'une

contenance d'environ huit ares, trente-quatre centiares, portée sous le n° 1203 P, mêmes plan et section;

16° Un bois à Combe Peyrouse d'une contenance d'environ vingt-huit ares dix centiares, porté au dit plan sous le n° 98 section C;

17° Une vigne à Gamberre d'une contenance d'environ quatre-vingt-dix-sept ares, di-sept centiares portée sous le numéro 99 P, mêmes plan et section;

18° Une terre en friche au même lieu d'une contenance d'environ six ares soixante-quinze centiares, portée sous le n° 100 P, mêmes section et plan;

19° Un bois au même lieu d'une contenance d'environ vingt-un are soixante-quinze centiares, porté sous le n° 101 mêmes plan et section;

20° Une terre située au même lieu d'une contenance d'environ vingt-six ares, quinze centiares, portée sous le n° 102 P, mêmes section et plan;

21° Un bois situé au même lieu, d'une contenance d'environ quatre ares quarante centiares, porté sous le n° 103 P, mêmes plan et section;

22° Un morceau de terre servant de passage situé au même lieu, d'une contenance d'environ huit centiares, porté sous le n° 674 mêmes section et plan;

23° Un bois au lieu dit Prat vieil, d'une contenance d'environ deux ares quarante centiares porté sous le n° 163 bis, mêmes plan et section;

24° Une vigne située au même lieu d'une contenance d'environ treize ares, portée sous le n° 164 bis, mêmes plan et section;

25° Une terre au lieu dit Champ des roses, d'une contenance d'environ quarante-quatre ares vingt centiares, portée sous le n° 162 mêmes plan et section;

26° Une terre située au même lieu d'une contenance d'environ douze ares quatre-vingts centiares, portée sous le n° 163, même section et plan;

27° Une vigne située au même lieu d'une contenance d'environ vingt ares quatre-vingt-dix centiares sous le n° 164 mêmes plan et section;

28° Un sol de maison situé à Lherm d'une contenance d'environ six centiares, porté sous le n° 709 mêmes plan et section;

29° Un autre sol de maison situé au même lieu d'une contenance d'environ soixante-six centiares, porté sous le numéro 709 P, mêmes section et plan;

30° Et une maison sise aussi à Lherm, portée au plan cadastral de ladite commune sous le n° 709 P, section C.

Ladite maison construite en pierre de taille et moellons, couverte en tuiles crochet, se compose d'un rez-de-chaussée servant de cave, d'un premier étage avec grenier correspondant;

Elle est éclairée par deux fenêtres dont l'une située au levant et l'autre au sud;

La porte d'entrée de ladite maison donne accès au nord, on pénètre à ladite porte par un petit sentier ou venelle;

Ladite maison est bornée au levant et au sud par chemin public, au nord par maison de Perboyre et au couchant par pâtus appartenant à Rozières.

Mises à prix:

La vente aura lieu en un seul lot et les enchères s'ouvriront sur la mise à prix de dix francs, ci. 10 fr.

En sus des charges. Conformément à l'article 696 du code de procédure civile, il est déclaré que tous ceux des chefs desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, sur les immeubles ci-dessus désignés, devront requérir cette inscription, sous peine de déchéance, avant la transcription du jugement d'adjudication.

Les frais seront payables par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Fait et rédigé le présent placard par l'avoué de la partie poursuivante soussigné. Cahors, le trente juin mil huit cent quatre-vingt-six.

Signé: LACOSSE.

Enregistré à Cahors, le juillet mil huit cent quatre-vingt-six, f° reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: DALAT.

HERNIES

Guérison radicale. Paiement des honoraires après la guérison.

LE DOCTEUR B. PELLOTIER

Herniaire Spécialiste de la Faculté de Montpellier. Cabinet, rue Boussairolles, 8, Montpellier. Pourra être consulté: le 3 juillet, à Saintes, hôtel de France; le 4 juillet, à Limoges, hôtel de la Boule d'Or; le 5 juillet, à Périgueux, hôtel du Périgord; le 6 juillet, à Cahors, hôtel des Ambassadeurs. Le Docteur revient tous les deux mois visiter ses clients. Traitement nouveaux des Hernies Omphaliques.

INJECTION BROU

ZAIMCHESKOURIAN 40 ANS DE SUCCÈS La seule guérissant, sans lui rien adjoindre, les écoulements anciens ou récents. Expédition franco contre mandat-poste. — Prix: 5 fr. le flacon. J. FERRÉ, Ph^o, 102, rue Richelieu, PARIS

GRAND ENTREPOT
D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES
A. COUDERC
67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDON-NEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRAN-SAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80. — VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

RAISINS A BOISSON

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Voula, Denia, Samos, Erikara
Acide Tartrique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE :

COUSTILAS Jeune, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.

A LOUER

Avenue de la Gare, à CAHORS

UNE TRÈS GRANDE SALLE

Parfaitement installée, avec Salon et laboratoire, pouvant servir de Salle de Café, Salle de Bal, etc., etc.

S'adresser à M. FÉRANDO, jeune, avenue de la Gare.

MAISON DES 100,000 PALETOTS

ROLDES & MOILIN

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habilllements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

CHEMISES SUR MESURE

Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRRÉPROCHABLE

M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

Nota. — Pour cause d'agrandissement les magasins et ateliers situés rue de la Liberté n° 11 sont transportés boulevard Gambetta 32 (En face la Mairie).

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

VIN DE TABLE

Garanti naturel et sans plâtre

A. BACH
CAHORS

Pièce de 225 litres. . . 110 fr.
1/2 pièce de 115 litres. . . 58 fr.

Franco à domicile pour la ville et dans toute l'étendue du département du Lot.

Envoi franco d'échantillons sur demande

NOTA. — Les échantillons sont envoyés en double cachetés, afin que l'acheteur puisse à l'arrivée, contrôler la parfaite conformité de l'expédition.

DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

* **AUDOUARD** *

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LEUCODONTE

Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE

DE TOUTES LES Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc., des PLAIES et

ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le Traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE

41, rue St-Louis, à MELUN (S.-d.-M.). CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance



Histoire Ancienne de l'Orient

Par François LENORMAND

Continuée par M. Ernest BABELON, attaché au Département des Antiques à la Bibliothèque nationale

Tom I: Les Origines, les Premiers Empires, les Monuments de l'Asyrie

Tom II: Histoire de l'Égypte, les Nécropoles, les Pyramides, les Temples

Tom III: Civilisation, Mœurs et Monuments de l'Égypte.

Tom IV: Histoire de l'Asyrie et de la Chaldée.

L'ouvrage formera six volumes in-8, illustrés de plus de mille gravures et cartes en noir et en couleur

Prix de chaque volume: Broché, 18 fr. — Relié, 24 fr.

LES QUATRE PREMIERS VOLUMES SONT EN VENTE. — L'OUVRAGE SERA COMPLET EN MARS 1887

Payable CINQ francs par mois

Livraison spécimen gratuite envoyée sur demande



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES

Avant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

À L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants

PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer

l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS

dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement

la base. Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la

GRANDE CHARTREUSE

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR

MEMBRE DU JURY

BUREAUX EXP-1871-1872 AGES CONCOURS

34 RÉCOMPENSES 4° PRIX

MÉDAILLES D'ARGENT, OR

ET DIPLOME D'HONNEUR

Académie nationale

à prix de ordre de mérite

Académie nationale

Académie nationale